

*if*ce

institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



Conseil scientifique de la filière équine

Appel à projets de valorisation et transfert des résultats de recherche *en collaboration avec le fonds Eperon*

Année 2020

Date limite de remise des dossiers : 15 novembre 2019
Dépôt des projets exclusivement via la plateforme en ligne
<https://projects.ifce.fr>¹

¹ Cf annexe 1 pour plus d'informations

Sommaire

Préambule	3
1. Projets attendus, labellisation et financement	3
1.1. Montants disponibles	3
1.2. Règles de financements	4
2. Actions et thèmes éligibles	4
2.1. Actions éligibles	4
2.2. Thèmes éligibles.....	4
3. Modalités de candidature et critères d'éligibilité	4
3.1. Eligibilité	4
3.2. Présentation du dossier	5
3.3. Critères techniques et enjeux pour la filière.....	5
3.4. Critères financiers.....	5
3.5. Respect du délai de remise des propositions	5
4. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement	5
Annexe 1 : Constitution du dossier et utilisation du site	7

Préambule

Dans un objectif d'améliorer la cohérence et l'efficacité des moyens dédiés à la recherche équine et à la valorisation des résultats de la recherche, l'Ifce et le fonds Eperon se sont associés pour se doter d'un conseil scientifique unique, porteur de plusieurs appels à projets pour 2020 :

- Un appel à projets de **recherche et développement** découpé en 5 sous-appels thématiques :
 - Cheval et société : Les mondes des équidés sous le prisme des sciences humaines et sociales
 - Sciences vétérinaires et zootechniques
 - Sport : santé et performance
 - Infrastructures, matériels et outils
 - Produits et services fournis par les équidés : incluant médiation, lait, viande, traction ...
- ⇒ Tous les projets visant à **produire de nouveaux résultats/connaissances** doivent s'inscrire dans cet appel à projets, même s'ils contiennent également une partie transfert et valorisation.
- Un appel à projets de **valorisation et transfert** de résultats acquis, couvrant toutes les thématiques ci-dessus (ce document).
- ⇒ Seuls les projets visant exclusivement à **valoriser des résultats existants** sont à prévoir en réponse à cet appel à projets.

Les autres appels à projets sont disponibles sur la page du conseil scientifique : www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/comites-appui-filiere/conseil-scientifique/

Ces appels à projets, distincts dans leur forme, seront étudiés simultanément en janvier 2020 et disposeront d'une enveloppe financière commune sans répartition préalable vers l'un ou l'autre des appels à projets.

1. Projets attendus, labellisation et financement

L'appel à projets *Valorisation et transfert des résultats de recherche* vise à soutenir des **projets de valorisation ou transfert de résultats déjà disponibles vers le terrain en vue d'une appropriation par les utilisateurs finaux.**

Chaque projet sera (1) expertisé, de manière confidentielle, par deux ou trois évaluateurs anonymes extérieurs au projet, et (2) recevra une note d'intérêt de la part de chacun des représentants des socioprofessionnels au conseil scientifique.

- **Seuls les projets obtenant un avis favorable de la part des évaluateurs extérieurs et des représentants des filières peuvent être labellisés par le conseil scientifique.**
- **Seuls les projets labellisés peuvent faire l'objet d'un financement par l'un des partenaires.**

Pour les projets souhaitant demander du financement au fonds Eperon, si l'attribution des financements de l'Ifce et du Ministère en charge de l'agriculture est concomitante à la labellisation, **l'attribution d'une aide financière par le fonds Eperon nécessite à la fois la labellisation du Conseil scientifique et la décision favorable du comité d'engagement de cette structure** selon ses propres critères. Un dossier² sera donc à faire parvenir au fonds Eperon, en parallèle de la demande de labellisation.

1.1. Montants disponibles

Pour l'année 2019, les crédits de soutien alloués par l'Ifce et le ministère en charge de l'agriculture pour l'ensemble des appels à projets se sont élevés à un total de plus de 1,2 million d'euros et ont permis de financer un total de 29 projets sur des durées allant de 1 à 4 ans maximum.

Le montant attribué par le fonds Eperon n'est pas prédéfini et est laissé à l'appréciation du comité d'engagement de ce dernier sur la base des dossiers qui lui sont présentés.

² Téléchargeable sur : <https://www.fondseperon.com/>. Pour plus d'informations, fondseperon@free.fr

1.2. Règles de financements

- Le financement ne couvre pas les frais de personnel permanent ou les CDD de plus de 6 mois pour les organismes publics ; pour les organismes non publics, la prise en charge de frais de personnels peut se faire sur la base de coûts réels de salaire ;
- Le projet, hors personnel permanent, doit être auto- ou cofinancé au minimum de 20 %
- Deux projets portant sur la même problématique ne peuvent être financés individuellement. Le cas échéant, il pourra être demandé un rapprochement entre équipes ;

2. Actions et thèmes éligibles

2.1. Actions éligibles

Seules sont éligibles les actions de valorisation et transfert de résultats déjà disponibles vers le terrain en vue d'une appropriation par les utilisateurs finaux sur le terrain

- Les projets visant à obtenir de nouveaux résultats sont à déposer en réponse à l'appel à projets de recherche et développement ;
- L'objectif final de chaque projet doit être **la production d'un (ou plusieurs) livrable(s) directement utilisable(s) par les utilisateurs finaux** : document, outil, matériel, action de formation, ... ; **Les utilisateurs finaux doivent donc être clairement identifiés.**
- Les actions **innovantes et collaboratives** seront prioritaires ;
- Une attention particulière sera portée à la faisabilité des actions dans le temps imparti.

2.2. Thèmes éligibles

Les thèmes éligibles des différents appels à projets correspondent aux attentes des acteurs des filières équine exprimées :

- lors de l'enquête « besoin de la filière équine » réalisée en 2018 ([téléchargez la synthèse des résultats](#)) ;
- par les représentants des filières au conseil scientifique ;
- par les entraîneurs nationaux et référents des disciplines sportives équestres.

Pour 2020, les projets soumis doivent s'inscrire dans les mêmes thèmes que les appels à projets de recherche et développement, tels que rappelé dans le préambule du présent appel.

Les projets traitant du bien-être animal doivent être en accord avec la [charte pour le bien-être équin](#) et le [guide pratique](#) associé, dont la rédaction a été coordonnée par la FNC. Ces projets devront s'appuyer sur les travaux déjà réalisés à ce sujet.

3. Modalités de candidature et critères d'éligibilité

- ⇒ **Remplir le formulaire sur la plateforme dédiée** <https://projects.ifce.fr> (cf annexe 1 pour plus de détails)
- ⇒ **Tout dossier ne remplissant pas l'ensemble des critères ci-dessous ne pourra pas être labellisé.**

3.1. Éligibilité

- Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes précisés ci-dessus ;
- L'un des porteurs, au minimum, doit faire partie d'un organisme à vocation scientifique et technique (organismes dédiés, organisme d'enseignement et de recherche ; dont l'Ifce). En particulier l'implication des chercheurs/organismes ayant participé à l'obtention des résultats à transférer sera fortement appréciée.

3.2. Présentation du dossier

- **Précision suffisante du projet, de ses différentes actions et des livrables prévus** afin d'en permettre une évaluation objective.
- **Qualité du résumé non technique.** Ce résumé est le seul document transmis aux représentants des filières au conseil scientifique pour avis sur la pertinence du projet, il doit donc être complet et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.
- Pour les programmes pluriannuels, justification du fonctionnement des différentes actions dans l'échéancier global.

3.3. Critères techniques et enjeux pour la filière

- Existence de résultats scientifiques déjà publiés sur le sujet ;
- Enjeux pour la filière en matière de développement économique, d'innovation ou d'attractivité des territoires ruraux ;
- Qualité du projet : objectif, méthodologie, échéancier, nature des livrables attendus ;
- Les partenariats avec des entreprises, acteurs socioprofessionnels ou équipes de recherche seront appréciés.

3.4. Critères financiers

- Précision de la fiche financière : tous les onglets et tous les tableaux du document doivent être complétés.
- Adéquation entre le projet, les moyens mobilisés et le financement demandé ;
- Respect de l'échéancier pour les projets pluriannuels ;
- Les projets faisant l'objet de cofinancements extérieurs seront, à intérêt scientifique égal, prioritaires.

3.5. Respect du délai de remise des propositions

4. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement

La décision du conseil scientifique sera adressée, uniquement par courrier électronique, aux responsables de la proposition.

- **Le financement du projet peut être soumis à conditions** : mise en collaboration avec une ou plusieurs équipes, modification d'effectifs expérimentaux, ...
- Tout projet financé fera l'objet d'une **convention** entre l'organisme des porteurs du projet et l'Ifce, préalable à la mise en paiement. La propriété intellectuelle des résultats sera partagée entre l'Ifce et l'organisme financé au prorata des apports respectifs.
- Tout projet accepté devra faire l'objet **d'un compte rendu d'activité** intermédiaire ou final pour juin 2020.

La remise d'un compte rendu d'activité non conforme à la proposition initiale sans justificatifs peut donner lieu à une demande de compte rendu complémentaire, à une suspension de financement ultérieur ou même à une demande de remboursement.

- Pour tout projet dont le montant accordé est supérieur à 10 000 € HT, le financement sera attribué selon le tableau ci-dessous :

Durée de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
1 an	70% du montant total accordé	30% du montant total accordé		
2 ans	70 % du montant accordé pour l'année 1	70 % du montant accordé pour l'année 2	Solde Sous réserve de compte rendu conforme	
3 ou 4 ans	100 % du montant accordé pour année 1	100% montant accordé année 2	100% du montant accordé pour l'année 3 Sous réserve de compte rendu conforme	100% du montant accordé pour l'année 4 Sous réserve de compte rendu conforme

Le solde pourra être réduit si les délais de remise du compte rendu ne sont pas respectés.

- Dans tous les cas, **le (les) livrables définitifs devront être présentés au conseil scientifique dans un délai maximum de 2 ans après le dernier financement du projet.** En l'absence de ces livrables, un remboursement pourra être demandé.

Etienne Verrier
Président du conseil scientifique de la filière équine

Annexe 1 : Constitution du dossier et utilisation du site

A. Remplir le formulaire en ligne : <https://projects.ifce.fr> (cf page suivante)

B. Remplir le formulaire en ligne : <https://projects.ifce.fr> (cf page suivante pour plus d'information sur l'utilisation de la plateforme)

1. Description du projet global et des actions

Un projet peut être constitué d'une ou plusieurs actions (3 au maximum) → bien détailler chaque action.
Les projets peuvent être pluriannuels (maximum 4 ans) → bien détailler le calendrier pour chaque année.

Attention : certaines questions conditionnent l'apparition d'autres questions. Pour cet appel à projets cochez « projet de valorisation et transfert des résultats de recherche » sur le premier écran afin d'obtenir le bon formulaire.

2. Résumé NON TECHNIQUE

Ce résumé est le seul document transmis aux représentants des filières au conseil scientifique pour avis sur la pertinence du projet.

Il doit donc être complet, vulgarisé, présenter les applications et perspectives et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.

3. Description financière

*Tout projet présentant des fiches financières incomplètes ou des bilans non équilibrés sera refusé.
Pour obtenir une aide contactez marion.cressent@ifce.fr **AVANT de déposer votre dossier**. Vérifiez les calculs automatiques qui peuvent être faussés par l'ajout/suppression de lignes dans les onglets précédents.
Merci de bien lire la notice AVANT de commencer à remplir la fiche.*

- Remplir le document Excel téléchargeable sur le site ou via le lien ci-après : [FICHE](#)

- Remplir une fiche financière par action décrite détaillant :
 - les différentes dépenses de l'action pour chacune des années;
 - les prévisions de financement pour chacune des années ;

NB : Pour chaque onglet le total des dépenses éligibles doit être égal au total des financements.

- Remplir une fiche financière récapitulative pour le projet (somme des fiches précédentes, onglet vert)

NB : Le total des dépenses éligibles doit être égal au total des financements

- Récapituler la demande de financement dans le formulaire en ligne à partir du document Excel et y télécharger le document Excel dûment complété.

C. Si le projet fait appel à des collaborations externes et/ou des cofinanceurs

- Fournir une attestation des personnes/organismes concernés. Les mails sont recevables.

D. Délai

Le dossier est à compléter en ligne sur la plateforme <https://projects.ifce.fr> impérativement pour le 15 novembre 2019. La plateforme se fermera le 15 novembre à minuit. Un accusé de réception automatique vous sera envoyé dès réception du dossier.

Conseils d'utilisation de la plateforme en ligne

La plateforme de dépôt des projets est accessible via ce lien : <https://projects.ifce.fr>.
Pour toute question, contactez marion.cressent@ifce.fr

1. A partir de la page d'accueil cliquez sur « introduire une demande » puis créez-vous un compte (ou identifiez-vous avec votre compte) ;
2. Une fois connecté, sélectionnez le formulaire intitulé « Appels à projets du conseil scientifique de la filière équine », cliquez sur « introduire une demande » ; (si vous avez déjà commencé à rédiger un projet vous pouvez choisir de reprendre cette demande ou d'en créer une nouvelle) ;
3. Quand vous créez une nouvelle demande, vous arrivez sur le premier écran du formulaire à remplir :



- La colonne de gauche présente la liste des écrans à remplir, la plupart des questions sont obligatoires ;
- Vous pouvez naviguer d'un écran à l'autre en cliquant dans la colonne de gauche ou en cliquant sur « écran suivant ». *Il n'est pas indispensable d'avoir rempli tous les champs obligatoires pour passer d'un écran à l'autre, cela l'est uniquement pour soumettre le projet.*
- Votre projet est sauvegardé automatiquement à chaque modification et vous pouvez à tout moment sauvegarder et quitter pour y revenir plus tard. *Vous pouvez remplir le formulaire en plusieurs fois et retravailler votre projet tant que vous le souhaitez* tant que vous ne cliquez pas sur « valider et envoyer » dans l'écran résumé ;
- **Les réponses à certaines questions conditionnent l'affichage des questions/écrans suivants.** Par exemple, vous ne pourrez décrire les actions 2 ou 3 que si vous avez déclaré ces actions dans la partie 7.

4. **Vous souhaitez inviter des collègues à remplir le formulaire avec vous ?** Cliquez sur « Gérer les invitations » en bas de la colonne de gauche puis invitez qui vous voulez.
5. Pour **soumettre définitivement votre projet**, rendez-vous sur l'écran « résumé » et vérifiez que tous les champs obligatoires ont été remplis. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur les zones en rouge pour y retourner. Une fois que le résumé ne montre plus d'erreurs cliquez sur « valider et envoyer ». **Attention, une fois validé, il n'est plus possible de modifier votre projet.**

Une liste en format « Word » des questions du formulaire est téléchargeable sur la plateforme. Attention certaines parties du formulaire s'affichent en fonction des réponses précédentes, toutes les questions ne sont donc pas à remplir pour tous les projets.

Pour obtenir une aide contactez Marion Cressent (06 27 70 51 19 – marion.cressent@ifce.fr).